New Nouveau
Brunswick

Premier's Advisory Council on Literacy.

Framework for Action

Published by:
Policy Secretariat
Province of New Brunswick
P. O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1
Canada

February 1991

ISBN 1-55048-358-7

Printed in New Brunswick

91-05110/

FOREWORD

1990 was proclaimed by the United Nations as the International Year of Literacy. In response to this resolution, the 1990 Speech from the Throne announced the creation of the Premier's Advisory Council on Literacy.

The creation of this committee was born of the realization that literacy and human resource development are essential ingredients in any contemporary civilization.

Over the course of 1990, representatives of government, business, the literacy movement, educators and labour worked diligently to collectively find the solutions to a situation that concerns and affects us all.

The people of the Province of New Brunswick owe thanks to the many participants in this process for their ideas, their time and their dedication.

This report represents a vision for solving this problem... together.

TABLE OF CONTENTS

Introduction 1

Literacy in New Brunswick Today 2

- What is Literacy? 2
- Some Statistics 3
- A Challenge of Degrees 5

Existing Activities 6

- Government Activities 6
- The Volunteer Sector 8
- Literacy in the Workplace 9
- The Community 10

Building on the Base 10

Framework For Action 11

The Action Plan 14

Community Level Instruction 14

- Literacy Training Services 14
- 0 to 6 Employment Related Needs 15
- 0 to 6 Individual Needs 15
- 7 to 12 Employment Related Needs 16
- 7 to 12 Individual Needs 16

Infrastructure 17

1. Standardized Curriculum 17
2. Accreditation and Bridging 17
3. Training of Trainers 18
4. Support Services to Literacy Clients 18
5. Counselling 18
6. Marketing 18
7. Awareness of a "Life Long Learning" Culture" 18
8. Encouraging Basic Skill Acquisition 19
9. Monitoring the Progress 19

Appendix I 20

Appendix II 23

PREMIER'S ADVISORY COUNCIL ON LITERACY
FRAMEWORK FOR ACTION

INTRODUCTION

The year 1990 is the beginning of the last decade of this century. And the last decade before the new millennium. So, in many respects this is the decade of deadlines, of the time to finish what we want to have accomplished before the 21st century arrives.

It comes as no surprise then, that 1990 is the International Year of Literacy. In this special decade, it becomes even more important to improve the basic literacy level of the population.

New Brunswick is wholly committed to this endeavour. Chaired by the Premier, the Premier's Advisory Council on Literacy was created this year out of this commitment.

Since its creation, the Council has helped to raise the profile of literacy and its related human resource issues in New Brunswick. In fact, due to the Council's own membership, its meetings have seen representatives from industry, employee associations, the volunteer sector and government sitting around the same table discussing literacy in New Brunswick.

1990 has marked a special time of consciousness raising on literacy in New Brunswick. The various players have seen how illiteracy affects others, and recognized the resources and good will ready in the province to deal with the problem. As a result, new partnerships for literacy are forming.

This momentum will be maintained.

In this paper, the Council discusses the future direction of literacy activities for New Brunswick. The focus must be towards **developing new and creative strategies**. Strategies for delivering literacy programs, for including the literacy efforts of key players, and for creating greater public awareness. Together they form the **policy framework on literacy.**

This paper describes the literacy situation in New Brunswick today: the literacy needs, and how they are being addressed. Then, it discusses the types of new strategies and partnerships needed to build upon this base, and the framework that will guide such future activity.

After this year, this framework will be passed over for implementation to an Advisory Committee on Literacy. That committee will be composed mostly of non-government members, from a broad spectrum of industry, employee associations, education and volunteer organizations: all potential partners for literacy. The committee will be advisory to the Minister of Advanced Education and Training.

LITERACY IN NEW BRUNSWICK TODAY: WHY THE CONCERN?

Today's world is moving very quickly. Within one century, Canada has moved from an agricultural base to an industrial base, and now is preparing for the information and technology base of the future.

Everyday life has evolved alongside these changes. Only a generation ago it was possible to find employment and lead a full life, with limited literacy skills. Today this is becoming extremely difficult to accomplish. And it is inconceivable for the young now embarking on their careers. We have suddenly realized that literacy skills are skills of basic survival in our society.

Raising the educational level of New Brunswickers is an important goal, for at least two main reasons. The first is economic. Technology today is awakening us to the need for workers with good literacy skills. The technology of tomorrow will demand even more. By the end of this decade the world will be even more complex. New Brunswickers will have greater need for literacy skills in order to remain economically competitive in an increasingly global marketplace.

The second reason is social. Written information is everywhere: in the workplace, in the home, the supermarket, the streets and highways. Much of this information conveys rules, conditions and guidelines for living in our society. The individual who cannot decode this information is clearly at a disadvantage. Other life skills may develop along with literacy skills, such as the ability to vote, to pass a job interview, to conduct transactions. The development of such skills is mandatory to a person's participation in our society. Acquiring such skills will thus ensure a respectable quality of life.

In this context, literacy becomes an issue of the community at large, of the workplace and of the individual. In fact, it becomes everyone's concern. The community, government, industry, employee associations and the individual need to work together to find and apply the solutions.

What is Literacy?

In common usage, an "illiterate" person is someone who can neither read nor write. In International standards, this refers to the person with less than five (5) years of schooling.

There is a second concept, that of "functional literacy". A person who is functionally illiterate is one who cannot read, write nor do enough arithmetic to function in everyday life in his or her society. Again, for purposes of international comparison, for Canada today, nine years of schooling are deemed necessary for functional literacy. By the year 2000, it is estimated that this point will be a high school diploma.

While the concepts of basic and functional literacy are useful, the grade level definitions should be taken as crude measurements only. They suggest literacy is automatic with certain numbers of years in school. Perhaps they even suggest that literacy is something you have or do not have.

Literacy skills in fact can be seen to lie along a continuum. At the beginning of the continuum are the individuals who cannot read, write nor calculate. And, somewhere along this continuum lies the point of functional literacy. As society becomes more complex, the point defining functional literacy always moves ahead. Thus, there is no "end point" along this continuum, as the challenges of life always offer opportunities to improve one's literacy skills.

Also, each individual will not have the same literacy goal along this continuum. While some individuals may wish to increase literacy skills in order to access jobs or further education and training, others may have more social or personal goals. The exit point from literacy training will not be the same for all people. Figure #1 illustrates a literacy continuum:

Figure #1

a literacy skills continuum

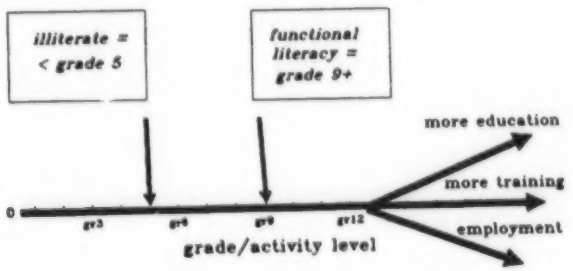

Some Statistics

When talking in numbers about levels of functional literacy of the population, we are presently using the nine (9) years of formal schooling definition. This is for two reasons. First, numbers of people above or below that point can easily be found from Census data every five years, and compared easily from one area of the province, or country to another. And second, there is no other universally agreed upon measure for functional literacy in use just yet.

Using the definition of less than nine years of formal schooling, the 1986 Census showed 128,000 "functionally illiterate" adult New Brunswickers over 15 years of age. In 1986 there were 544,000 New Brunswickers **over 15 years**, so this Census based figure gives a 23.5% functional illiteracy rate for New Brunswick.

New Brunswick has this year made a formal commitment to reduce the functional illiteracy rate for New Brunswick by one percentage point (1%) each year for each of the next four (4) years. Again using this nine (9) years of formal schooling definition, then, the Province seeks to reduce its current rate of functional illiteracy from 23.5% to 19.5%.

While this is not the prime goal, it will provide a crude objective to gauge progress along the way. The goal is to encourage people to increase their levels of literacy as far as possible, so that they may lead more meaningful, and economically viable lives.

Are there other ways of measuring progress towards that goal?

There have been some recent attempts to measure functional literacy in more meaningful terms, in terms of a literacy skills continuum. For example, in time for the International Year of Literacy, StatCan undertook its own study of the functional literacy of Canadians in 1989. In this study, The Survey of Literacy Skills Used in Daily Activities, literacy was divided into three (3) skills groups: reading, numeracy and writing.

In the reading test, literacy was defined as "the information processing skills necessary to use the **printed material** commonly encountered at work, at home and in the community." Four (4) functioning levels were determined. Level 1 people are clearly illiterate, most unable to read; level 2 people have very limited abilities, perhaps able to point out familiar words. The level 3 people can function in a variety of situations, but only if the text is clear and simple, while the level 4 people meet most everyday reading demands.

The study found 18% of New Brunswickers 18-69 years of age had only level 1 or 2 reading skills, while 26% had level 3. Only 56% of New Brunswick adults demonstrated literacy skills adequate to meet everyday reading demands. (For Canada these levels were 16% for levels 1 and 2 and 62% for level 4.) The survey found that for Canadians in general literacy levels increased with education, and tended to decrease with age. For example, while more than one in three (36%) of the 55-69 year olds were at levels 1 and 2, only 6% of 16-34 year olds were at those levels. Thus, the major literacy training needs of the younger groups would be upgrading from level 3 to level 4.

Translating the 18% at levels 1 and 2 into numbers for New Brunswick shows 85,000 functionally illiterate New Brunswickers aged 18-69 years. Secondly, the one in four New Brunswick adults estimated to be functioning at level 3 underscores the need for "intermediate" level literacy skill training. The data showed this to be a particular need for the younger adults. When the more detailed information from this survey for New Brunswick (e.g. literacy level by age, level of education) is ready, we will have a better understanding of the numbers.

Presently New Brunswick is working towards developing an instrument that will measure functional literacy in this more meaningful way. We intend to use this new instrument as a means of monitoring overall progress in the literacy challenge.

A Challenge of Degrees

This StatCan study illustrated that the literacy challenge is one of degrees. People will vary in the beginning level of literacy training they require. Also, individuals will approach literacy training with differing needs: some for economic reasons, some for more social ones. For example, some may wish upgrading for entry into community college or university programs, or for employment. Yet others may wish to be able to read and write letters to the family, or to better understand the world around them.

Thus, upgrading the basic educational levels of New Brunswickers is an activity that will involve all partners in literacy. Depending upon the level of literacy instruction needed, by whom, and the reasons for taking that instruction, different partners in the literacy challenge will be involved.

The literacy challenge in New Brunswick, then, is no longer talking about reaching 128,000 individuals. Many people (perhaps those not in the labour force) may be satisfied with their present level of literacy skills. And, not all individuals have the same level of deficiency, nor do they seek to achieve the same level of competence. Clearly, there will need to be different solutions for different situations, and some priorities may have to be set.

Figure #2 gives a general matrix of the varieties of approach that could respond to the literacy challenge in New Brunswick. On the one hand, the individual may need lower level (grades 0-6) to higher level (grades 7-12) literacy training. And, on the other, that training may be for personal needs, for functioning in the community at large, or for preparation for advanced training or employment. Depending upon the interaction between these two factors (as portrayed by the empty squares in the matrix), different literacy partners would be involved in the solution.

Figure #2

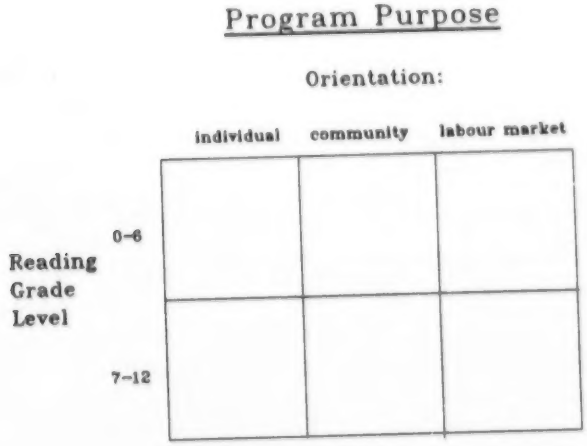

EXISTING ACTIVITIES

Programs to help meet the literacy needs of New Brunswickers have been available long before the International Literacy Year. Indeed, they have been available since the early 70s. And, cooperative literacy training ventures between the volunteer sector and government have existed for over a decade.

However, due to heightened awareness about literacy in recent years, educational opportunities for adults in need have greatly expanded. Awareness of the challenge has increased through all levels of society. This has been translated into new initiatives reaching into a variety of new fields.

Government Activities

The government's initiatives in literacy have been primarily driven and coordinated by the Department of Advanced Education and Training (DAET). As the funds available for literacy related training have increased each year, the number of adults with access to literacy training has also increased. As a result, thousands of New Brunswickers are participating every year in some form of academic upgrading through the DAET and the volunteer sector.

Depending upon the level of training sought, these individuals chose from a variety of training programs ranging along the literacy skills continuum. Figure #3 illustrates which grade level on the literacy skills continuum is served by each DAET program, as well as which is served by literacy volunteers.

Figure #3

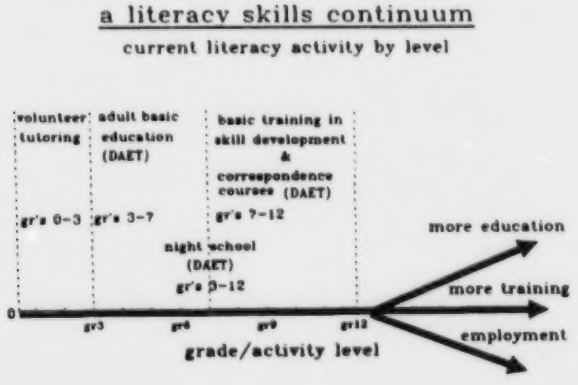

As the figure shows, the DAET training programs vary according to the level of competence the individual is seeking.

Further, Figure #4 shows the numbers of people who pursued various programs last year. The illustration shows fewer people accessing literacy training at the lower grade levels compared with the greater numbers of people who are accessing courses that would increase their skills beyond the grade 7 level.

Figure #4

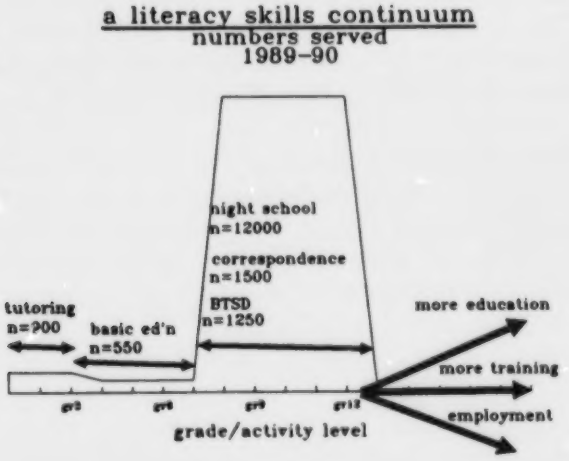

These are not the only literacy related activities going on in the Province, however. Recognizing the need to reach disadvantaged young people outside the institutional setting, New Brunswick established a number of store-front learning centres in 1989, through the Youth Strategy. The target population in this case is the 15-24 age group who have had difficulty making the transition from school to work.

These learning centres are located in Chatham, Moncton, Rexton, Saint John, St. Stephen, Sussex and Fredericton. For easy accessibility, they are located in downtown areas. They operate five days a week, twelve months a year, and offer continuous intake/readiness exit training.

Last year, three (3) Adult Basic Education Centres were opened for adults in the Acadian Peninsula. They are located in Caraquet, Tracadie and Lameque. These centres offer a range of training from basic literacy programs, to academic upgrading, to life skills and computer literacy training. Such store front and basic education centers have clearly responded to a need, as they are full to capacity.

These learning centers are only a beginning. The immediate and overwhelming response to their services tells us that they have met a need. Likewise, such centers in other N.B. communities will no doubt invite similar high levels of participation, levels that officials could only guess about before their inception. In a similar vein, it would be useful to ask participants about the type of services they would need within these centers.

While DAET is the lead department for provincial government literacy initiatives, many other departments and agencies are also involved. For example, a major activity under the FOCUS program of Income Assistance has been academic upgrading for their clients. The training is delivered under contract with DAET.

Other departments include: the Departments of the Solicitor General, Health and Community Services, Labour and Education. Along with the New Brunswick Library Service and the N.B. Youth Council, the Province has been involved in a range of activities during International Literacy Year to highlight the challenge of literacy in the province, and the need to find ways to address it.

At the federal level, the literacy secretariat of the Secretary of State has been supportive of public and private literacy related activities in the province. While their funding is not intended for the direct delivery of literacy programs per se, they have provided valuable support for research, material development and acquisition, and innovative initiatives in literacy. Secretary of State has demonstrated its value as a partner in literacy.

The Volunteer Sector

In New Brunswick, literacy instruction of non-readers or adults reading at low levels is offered predominately by volunteer tutors, in association with local literacy councils. The literacy tutoring provided by the volunteer sector can bring adults to the grade 3 level of competency. The volunteer and the adult learner meet about once a week, in surroundings that encourage the intimacy of this tutoring relationship.

This arrangement can be most desirable for the learner. However, while this commitment of volunteers is desired, it must also be supported and encouraged. To do this, full-time literacy coordinators work from each of the nine (9) community colleges in the province. Their task is to work with the literacy counciis in the community to help in the recruiting and training of tutors, in the establishing of new literacy councils and in attracting students for tutoring.

At the same time, volunteer organizations have established a limited mandate, which may need to be expanded. As well, the potential role of such organizations as the Senior's Federation or the Retired Teacher's Association in delivering literacy training could be explored.

The English language literacy councils are associated with Laubach Literacy New Brunswick (as well as Laubach nationally and internationally), which places much emphasis on the one on one tutoring (or "each one teach one").

On the other hand, the French literacy councils are associated through the newly formed La Fédération d'Alphabétisation du Nouveau-Brunswick. They perceive their role as an organization that sensitizes the community about literacy, and brings learners to the community college for literacy training.

According to the best estimates, during each of the last 3 years, approximately 700 tutors assisted 800 adult learners for over 70,000 hours of tutoring and 35,000 hours of lesson preparation time. Another 300 trained tutors were available to tutor. Furthermore, each year about 30 workshops graduate 300-400 newly qualified volunteers in New Brunswick.

Funding for the activities of the voluntary sector is generated at the local level by the literacy councils, comes provincially through DAET, or federally through the Secretary of State.

Literacy In The Workplace

Literacy is fast becoming a major workplace issue. In a recent survey of New Brunswick business (1989), the Conference Board of Canada reported that:

> " A growing number of New Brunswick organisations see functional illiteracy as a major issue affecting competitiveness. Many respondents believe that workplace changes in the 1990's will make literacy even more critical, as more and more training for employees becomes essential for survival."

The problem is especially acute in the smaller firms.

Industry and employee associations have intensified their involvement during the last year. Both have participated actively on the Premier's Advisory Council on Literacy and have shown a willingness to cooperate in any provincial initiative. And they have initiated programs: for example, the workplace literacy contract in Kedgwick that Fraser's signed with DAET. There is a lot of good will on behalf of both groups. They are ready to participate in any multi-partner initiative on literacy.

The Community

Programs which find their roots at the community level are also appearing in the province. The Saint John learning Exchange is an example of the kind of private non-profit organization which addresses the literacy problem and attempts to find methods suitable for those citizens with employment or socially related needs.

All of these activities will form the base on which to build more and better services for New Brunswickers with various literacy needs. Clearly, no single formula can meet all needs. New approaches will still need to be undertaken, but strengthening linkages between partners, and building upon the present base will ensure greater opportunities.

BUILDING ON THE BASE

The Premier's Advisory Council has brought people together this year to discuss literacy in New Brunswick. All partners to literacy are now better informed about the issue, as are New Brunswickers in general. As a result, new partnerships are being formed in innovative approaches to literacy training in the province.

As an example, new literacy classes will be opened in some communities in an arrangement that involves three-way partnerships. Participation and costs are being shared by the community, local employers and the province. While some of the details are still being worked out, the prospects are very promising. These pilot projects could form the base for establishing similar initiatives across the Province. There are however a variety of possible options that can be implemented, depending upon the circumstances, that is, whether the community is urban or rural, francophone or anglophone, and which partners would be present in the community.

The momentum of the International Year of Literacy has spun in other directions as well. For example, seven (7) community round-tables on literacy were conducted by the N.B. Committee on Literacy. These gave not only insight about what New Brunswickers think about literacy, but also an indication of people's readiness to help out.

Round-table participants observed that literacy is a cycle that must be broken, like the cycle of poverty. In their reports, they recommended preventive measures, such as a provincial kindergarten system, and early intervention and detection of possible learning difficulties. They saw partnerships between government, the private sector and the communities themselves as future means of addressing literacy in New Brunswick.

La Fédération d'Alphabétisation du Nouveau-Brunswick also conducted several consultations. The activities included open line shows providing input similar to that of the round-tables. In their background paper (Vautour, 1990), they also suggested that government and community work together in addressing literacy.

This year has also seen much research about literacy. The results gave a clearer insight into the profile of the adult population needing literacy training. These have demonstrated to the Council that the literacy needs are varied, yet with some targeting, the problem is indeed manageable. It was as a result of this information that the Council came to prefer the concept of a continuum of literacy skills.

Perhaps one of the most important impacts the Council has had on the literacy issue has been its ability to demonstrate that the key players involved in literacy can indeed work together. It has demonstrated that consensus can be reached when there is a real desire to move ahead. Furthermore, that many more need to be involved if this year's effort is to carry it's momentum into the next century. Clearly, it has provided a solid base upon which to build.

FRAMEWORK FOR ACTION

The actions that have been undertaken during the life of the Council will catalyze the implementation of other concrete measures beyond the International Year of Literacy. The Council realizes there are many challenges facing the players who will complete the work which the Council began. In fact, the council has identified at least eleven (11) of these challenges which should form a basis for future action. They are included here as a guide for such future action:

1. Bridging - Establish proper linkages;
2. Identify and close gaps in the system;
3. Ensure appropriate roles and responsibilities of each government and non-government agency are maintained;
4. Ensure preventative programs are implemented;
5. Establish funding arrangements by government and non-government agencies;
6. Establish information-sharing systems;
7. Establish priorities among clientele;
8. Establish accreditation and recognition of acquired skills and knowledge;
9. Establish a system to monitor the literacy level;
10. Establish database and information systems;
11. Explore the concept of full literacy.

Furthermore, as a result of the Council's debates this year, consensus has been reached on a number of basic principles. The Council hopes that these principles will further guide the partnership effort during the second phase, the implementation phase. The principles are:

1. The definition of literacy is in a constant state of evolution. There appears to be a shift toward defining literacy in terms of functional literacy and away from the traditional school grades equivalency. The Council expects that the shift will approximate the approach taken by Statistic Canada in its 1989 survey.

   No matter the approach that is eventually adopted to indicate functional literacy, some form of measurement system is required in order to establish bench marks and measure progress. At the outset, the public school standard may be the most useful measurement.

2. Local literacy structures will be necessary in order to coordinate the delivery of literacy efforts at the local level. The delivery of programs can be modeled along the general guidelines emanating from the community oriented pilots undertaken by the Council this year.

3. The Department of Advanced Education and Training will play a pro-active and coordinating role in the establishment of these local literacy committees.

4. There are perhaps three (3) elements that will be common to the delivery options used, no matter their form. These are that funding will be a shared responsibility among various agencies, that the trainers will not necessarily be required to hold university degrees, and that training will be delivered respecting principles of adult learning.

5. The variety of characteristics that define each community will influence the local approach to delivering literacy programs. Some specific considerations are:

   (a) the characteristics of the local economy. There are, for example, areas of the province where the economy is seasonal in nature, in others the economy may be service oriented and in others major industries and employers may be present;

(b) the linguistic make-up of the province will need to be taken into account. Also, Census figures would suggest that the francophone population has lower literacy levels than its anglophone counterpart. Thus, regions predominantly francophone may require special initiatives in an effort to narrow the gap between the two linguistic groups;

(c) local community groups will need to identify innovative approaches to address the needs of specific members of their communities. For example, special initiatives will be required for women, youth, working adults, natives, senior citizens;

(d) it is generally recognized that rural communities do not have the same levels of support available as do the urban areas. Urban and rural communities have different support systems which will greatly influence the approach best suited for each particular community.

6. The Council recognizes that as literacy directed efforts are implemented, other factors which impede the participation of individuals in our society will be identified. Action will be required to ensure the development of broader social skills, such as personal budgeting, interviewing techniques, or basic elements of citizen responsibilities.

These represent the essentials as the Council views them for an action plan which will guide the province in reaching its literacy objectives. The features of the delivery model, as well as the mechanisms required to support it are described in the following section of this document. Appendix I provides a grid which summarizes the inter-relationship between the various elements.

The Council urges that the implementation phase begin without delay in order to retain the momentum that has been building during the International Year of Literacy.

COMMUNITY LEVEL INSTRUCTION

Literacy training will be delivered at the community level. Towards this end, boards with representation from key players will be established by communities and mandated to meet the literacy challenge in that community.

The province, through the Community College literacy coordinators, will assume a pro-active role, by helping to establish the literacy services in the community. The services delivered will depend upon the characteristics of the community itself.

Each board will develop **strategic plans for increasing literacy** in their community. The province will help in assessing local needs and resources for determining these plans. The province will also participate on each board as a key player.

In the development and implementation of a strategic plan, the boards may choose to create new literacy services, to build upon what is already in place, or any combination of these options. In the first case, services may build upon the present base of established activities, by filling gaps and reinforcing linkages between programs. And in the second case, new activities could be created. In both cases, new partnerships may be created to implement the plans.

Literacy Training Services

A useful if generalized way to describe the range of literacy training possibilities is to look both in terms of the level and the type of training needed. Therefore, the level of literacy training can be either the early levels (grades 0 to 6) or the more advanced levels (grades 7-12). Secondly, the training at either of these levels may serve either employment related or more personal/social related goals of the learner.

While this may appear simplistic, it will help in the conceptualization of the variety of approach possible in meeting the literacy challenge. Four (4) literacy training combinations of **level by need** can be discussed. In each case, different agencies may take the lead role, and different types of partnerships may better respond with solutions. The following is the Council's view of how these different situations could be addressed.

0 to 6 Employment Related Needs

Learners seeking this level of literacy training have very strong literacy needs, with one of their main long-term goals being to qualify for employment. Given this employment focus, then, the lead agencies to respond to this situation would be the Department of Advanced Education and Training (DAET), and relevant employer and employee groups.

The **partnerships** that will form to ensure the organization and funding of this level of training will likewise include participation by all of these groups. Thus, industry and employee organizations may conclude cooperative arrangements to deal with workplace situations, and may seek delivery assistance from DAET, literacy councils and/or community organizations. DAET would serve the needs of special initiatives. Depending upon the specific needs of each situation, other provincial departments (e.g. Department of Labour, Department of Income Assistance) may become involved.

In terms of **funding**, industry and employee organizations would support workplace or related literacy activities with advice if required from DAET or literacy councils. DAET would support the needs of special initiatives, and may provide financial assistance in the form of grants to industry, employee organizations and specific non-governmental organizations.

0 to 6 Individual Needs

Many people seeking some form of literacy training are looking to meet personal goals, such as signing cheques, reading to children, or understanding labels on products. They need to read to cope better with their world. The voluntary sector has a clear role here as lead agency. This sector includes literacy councils, the Seniors Federation, community organizations and service clubs, also industry and employee associations. DAET could also play a supporting role.

While there are a number of volunteer activities already delivering literacy tutoring, many other delivery options should be established. Thus, **partnership** arrangements may be formed between the various key players. This involves major roles for the literacy coordinators from the Community Colleges, for the literacy councils, and for community based agencies.

The province will continue to provide basic **funding** to literacy councils. However, the literacy councils and other groups may also undertake their own fund raising activities (the Gzowski Invitational Golf Tournament is a fine example). The province may also provide additional funding.

7-12 Employment Related Needs

The StatCan (1989) study estimated high numbers of adults in New Brunswick to be functioning at level 3, that is just below being fully functional. For these individuals, basic literacy is not a problem, it is the functional literacy that is sought. Many of them would wish to upgrade their abilities in order to meet present or future workplace demands. Others seek access to post secondary training and study, in order to meet career goals.

The agencies to take the lead in responding to these needs will again be the employers and employee associations. The province will also have a key role where particular target groups are concerned (current examples are the youth through the Youth Strategy, and adults in the Acadian Peninsula through the Learning Centers in the Acadian Peninsula).

These key players may form **partnerships** with each other, or with other community groups in order to fund and deliver the appropriate level of training. Again, some of this training could be new, other could build upon the services already available, primarily through the Community Colleges. The main responsibility for **funding** will rest with the employer and employee groups. The province would serve the needs of target groups, and could provide financial assistance to other partners.

7 to 12 Individual Needs

Many New Brunswickers seek academic upgrading, for personal or social goals. As an example, many individuals are presently taking upgrading through night school for the personal fulfilment of a grade 12 equivalence. For the many New Brunswickers who wish to better their basic level of education for personal reasons, access to such services must be assured.

Key players in meeting such needs will be the voluntary sector, being the community organizations, service clubs and industry and employee associations. The community boards will determine the number and variety of **partnerships** needed to ensure such services are available in their communities. The **funding** arrangements will be made by the various partners involved, and government funding may be provided in initial phases.

INFRASTRUCTURE

The Council wishes to capitalize on the tremendous willingness to help that has been aroused during this International Year of Literacy. Furthermore, the Province has committed itself to increase the level of functional literacy by 1% per year for each of the next four (4) years.

As a result, community literacy boards will on the one hand be motivated by the momentum of the year, and on the other will be challenged to produce measurable results implied by this provincial commitment. Their task will be to see that the basic educational level of New Brunswickers is improved very quickly.

While community boards will be the cradle of activity, additions to or improvements in the literacy training infrastructure will facilitate their work immeasurably.

The long term goal, of course, is to reduce the urgency of the situation. This can be accomplished in many ways, but essentially we must instill in New Brunswickers a cultural ethic of life long learning. We want New Brunswickers to grow up yearning to become the best they can be. All literacy initiatives must have an eye on this objective.

The key elements of the infrastructure upon which the literacy training will be based are: the standardized curriculum (1), accreditation and bridging (2), training of trainers (3), support services to literacy clients (4), counselling (5), marketing (6), awareness raising (7), encouraging basic skill acquisition (8), and monitoring the progress (9).

1. Standardized Curriculum

The most important consideration is coordination of curriculum. Learners must be able to progress freely from one training situation to another. DAET will articulate the standard and provide source documentation that will help others reach that standard. DAET will also offer expertise in curriculum engineering to any partner requesting such a service. The curriculum content itself will be determined by a number of partners including learners. DAET will arrange funding and proceed with the curriculum development (in both official languages) as resources permit.

2. Accreditation and Bridging

Once a standardized curriculum is available challenge tests must be developed for each level of competence. Learners will need to know which level of literacy skills they have acquired, both for access into programs, and for accreditation for accomplishments. DAET will seek funding to develop an appropriate accreditation process, and challenge exams.

3. Training of Trainers

DAET will develop a training package for trainers, and advise on the appropriate qualifications required of literacy trainers. Where required, DAET will also train the trainers. Other partners will assist in determining the curriculum content for the training packages, and may also provide the training. While DAET will undertake to fund the curriculum development, and make it available to the other partners, the latter will be expected to pay for the training of trainers.

4. Support Services to Literacy Clients

The Department of Income Assistance will provide support to its clients (e.g. daycare, transportation costs). Other learners may qualify under other provincial and federal programs for assistance. Other partners may also wish to provide support to the learners.

5. Counselling

All adult learners need access to counselling. Individuals seeking literacy training often face a number of barriers which must be overcome if their learning is to proceed according to their goals. In some cases they may need life skills counselling, in others career counselling, in others a combination of both. All partners will need to be sensitive to the possible need for counselling, and know to which partner to refer the individual for appropriate counselling.

6. Marketing

All partners will work together at the community level to ensure that potential learners will come forward to access the training. DAET will take a coordinating role. All partners will fund their contribution to this effort.

7. Awareness of a "life long learning" culture

All partners have a number of options in which they can promote this ethic, with the end result that the term becomes a household word, the concept a valued one. In many cases, this can be done at little or no cost (wording in speeches, press releases etc.), in others low cost and creative means can be used (poster contests, awards etc.). The promotion of the "life long learning" culture should be an ongoing activity of the community boards.

8. Encouraging Basic Skill Acquisition

The Department of Education will be implementing a provincial kindergarten system next fall. It will also undertake early intervention activities not only to detect possible learning difficulties of children in the early grades, but to encourage the thirst for learning as well. Special efforts to reduce the numbers of school leavers will also be continued. Other partners will support these initiatives. They have a special role in molding society's attitudes on the importance of staying in school, and encouraging strong skill acquisition in the early school years.

9. Monitoring the Progress

DAET will establish a monitoring system, and collect information from all partners and ensure proper measurements of literacy progress. All partners would provide information on literacy activities in accordance with a commonly accepted system. The funding for the system will be obtained by the province.

FRAMEWORK FOR ACTION

Implementation guide

KEY ELEMENTS	LEAD AGENCY	PARTNERSHIP REQUIREMENTS	FUNDING ARRANGEMENTS
0-6 Individual needs	Volunteer groups - Literacy Councils - Seniors Federation - Community Organisations - Service Clubs - Industry - Employee Associations DAET	Partnership arrangements may be formed at the community level between literacy councils, various local service groups, community organizations, industry, employee organizations in meeting needs. Literacy councils could serve as catalysts. DAET literacy coordinators would initiate council activity at the community level.	NB will continue to provide basic support to literacy councils. Councils and other volunteer groups may generate their own additional funding. NB could provide funding.
0-6 Employment related	Special initiatives - DAET Workplace situation - employers and employee associations	Industry and employee organizations may conclude cooperative arrangements to deal with workplace situations seeking delivery assistance from DAET, literacy councils and/or community organizations. DAET would serve needs of special initiatives. Other provincial Departments may become involved, depending upon the needs.	Industry, employee organizations would support workplace or related literacy activities with advice if required from DAET or literacy councils. DAET would support needs of special initiatives and may provide financial assistance (grants) to industry and employee organizations.
7-12 Individual needs	Community organizations Service clubs Industry Employee associations	Community organizations, service groups, industry, employee associations and government departments/agencies could develop multi-partnerships arrangements in order to provide services.	Funding will be provided by the various partners involved. Government funding may be provided in initial phases.

7-12 Employment related	Target groups - NB Workplace - employers - employee associations	Employers and employee organizations may form partnerships arrangements seeking delivery/support assistance from NB. NB would serve needs of target groups.	Employers and employee organizations would have funding responsibility. Government would serve needs of target groups and could provide financial assistance to employers and employee organizations.
Academic upgrading associated with a specific occupational requirement	DAET would provide required instruction responsive to individual needs.	Arrangements between DAET, employer, employee associations may be required.	DAET would be responsible to arrange funding.
Counselling	DAET Dept. of Education Literacy councils Community organizations Industry Employee organizations	Counselling will be provided by all partners involved in literacy services.	Support will be provided through existing resources.
Standardized Curriculum	DAET will offer expertise in curriculum engineering. DAET will articulate the standard and provide source documentation that will help others reach that standard.	Business, labour and various other groups and learners will help determine curriculum content.	DAET will arrange funding and proceed with curriculum development as resources permit.
Accreditation and Bridging (and the Concept of Life Long Learning)	DAET will develop an appropriate accreditation process.	Individuals will seek accreditation for training completed.	DAET will seek funding and proceed with the development of an accreditation process commensurate with available funding.
Marketing	All partners.	DAET and all partners would promote available services.	Funding will be provided by each partner.
Awareness of a "life long learning" culture	All partners will promote the concept.	Various partnership arrangements may be concluded for promoting the culture.	Funding will be provided by each partner.

Monitoring of progress	DAET will establish a monitoring system thus collecting information from all partners and ensure proper measurements of literacy progress.	All partners would provide information on literacy activities in accordance with a commonly accepted system.	DAET would be responsible to obtain funding for the system.
Training of trainers.	DAET will advise on qualifications required of trainers. DAET will develop a training package for trainers and will deliver training if required.	Partners will assist in determining curriculum content.	DAET will fund curriculum development and make it available as required. Each partner will be responsible to pay for the training of its trainers.
Support services to literacy clients	Department of Income assistance.	DIA will provide support to its clients. Others may qualify under other programs under various provincial or federal programs. Community groups may also wish to assist.	Funding will be provided by the proper government agency. Community groups will rely on community participation.
Encouraging Basic Skill Acquisition	Department of Education	Other partners will support the D.of E. initiatives especially in molding society's attitude towards the importance of staying in school and the increased emphasis on skills acquisition in the early grades.	D.of E. will be responsible to seek funding in support of its programs.

APPENDIX II

PREMIER'S ADVISORY COUNCIL ON LITERACY
LIST OF MEMBERS

Ministers

Hon. Frank McKenna
Hon. Aldéa Landry
Hon. Russell King
Hon. Michael McKee
Hon. Shirley Dysart
Hon. Laureen Jarrett
Hon. Al Lacey

New Brunswick Committee on Literacy

Cathy Wright
Rick LeBlanc
Tim McCarthy

Fédération de l'Alphabétisation du Nouveau-Brunswick

Roger Doiron
Samia Awad
Judianne Godbout

New Nouveau
Brunswick

Le conseil du Premier ministre sur l'alphabétisation

un cadre d'action

Publié par:
Secrétariat des politiques
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Février 1991

ISBN 1-55048-359-5

Imprimé au Nouveau-Brunswick

AVANT-PROPOS

Les Nations Unies ont proclamé 1990 l'Année internationale de l'alphabétisation. Afin de donner suite à cette résolution, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé, dans le discours du trône de 1990, la création du Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation.

En établissant ce conseil, le gouvernement reconnaissait que l'alphabétisation et le perfectionnement des ressources humaines font partie intégrante de toute civilisation contemporaine.

Au cours de l'année 1990, des représentants du gouvernement, du monde des affaires, du mouvement de l'alphabétisation, des milieux scolaire et universitaire ainsi que des travailleurs se sont concertés pour trouver des solutions à un problème qui nous touche tous de près ou de loin.

Ces personnes ont fait preuve de dévouement en acceptant de consacrer temps et énergie à une noble cause, et la population du Nouveau-Brunswick leur en est redevable.

Le présent rapport propose un moyen de résoudre ce problème... ensemble.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

La situation actuelle de l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick 2

- Qu'est-ce que l'alphabétisation? 3
- Quelques statistiques 4
- Un défi à degrés multiples 5

Activités actuelles 7

- Activités gouvernementales 7
- Le secteur bénévole 9
- L'alphabétisation au travail 10
- La collectivité 11

Mise à profit de la base actuelle 11

Un cadre d'action 12

Le plan d'action 15

Instruction communautaire 15

- Services d'alphabétisation 15
- Niveau 0 à 6 - Besoins professionnels 16
- Niveau 0 à 6 - Besoins individuels 16
- Niveau 7 à 12 - Besoins professionnels 17
- Niveau 7 à 12 - Besoins individuels 17

Infrastructure 18

1. Uniformisation du programme d'études 18
2. Homologation des compétences 19
3. Formation des alphabétiseurs 19
4. Services de soutien à la clientèle à alphabétiser 19
5. Orientation 19
6. Promotion 19
7. Sensibilisation à l'éducation permanente 20
8. Encouragement de l'acquisition des habiletés de base 20
9. Contrôle des progrès 20

Annexe I 21

Annexe II 24

LE CONSEIL CONSULTATIF DU PREMIER MINISTRE SUR L'ALPHABÉTISATION UN CADRE D'ACTION

INTRODUCTION

L'année 1990 marque le début de la dernière décennie du siècle. Et la dernière décennie avant le nouveau millénaire. C'est donc, à bien des égards, une décennie d'échéances, le temps pour nous de terminer ce que nous voulons avoir accompli avant l'arrivée du XXI[e] siècle.

Il n'est donc pas étonnant que l'année 1990 soit aussi l'Année internationale de l'alphabétisation. Dans cette décennie spéciale, il est encore plus important d'améliorer le niveau d'alphabétisation de base de la population.

Le Nouveau-Brunswick s'est entièrement engagé dans cette voie. Présidé par le premier ministre de la province, le Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation a été créé cette année afin de donner suite à cet engagement.

Depuis sa création, le Conseil a permis de rehausser le profil de l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick, tout en se penchant sur la question annexe des ressources humaines. En fait, le Conseil a pu réunir autour d'une même table des représentants de l'industrie, d'associations d'employés, du secteur bénévole et du gouvernement pour discuter de l'alphabétisation dans la province.

L'année 1990 a permis de sensibiliser les gens à l'alphabétisation. Les divers intervenants ont vu les effets de l'analphabétisme et constaté les ressources et la volonté qui existent dans la province pour s'attaquer au problème. Il en est résulté la formation de nouvelles alliances aux fins d'alphabétisation.

Il importe maintenant de continuer sur cette lancée.

Dans le présent document, le Conseil aborde l'orientation future des activités d'alphabétisation au Nouveau-Brunswick. L'accent doit être mis sur l'élaboration de stratégies nouvelles et novatrices. Des stratégies qui favoriseront la prestation des programmes d'alphabétisation, l'intégration des efforts des intervenants clés et la sensibilisation du grand public. Ensemble, ces stratégies formeront le cadre autour duquel s'articulera notre politique en matière d'alphabétisation.

Le présent document décrit la situation actuelle de l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick: les besoins en matière d'alphabétisation et les mesures prises pour y répondre. On y décrit également les différentes stratégies et alliances qu'il faudra établir pour pouvoir aller de l'avant, ainsi que le cadre qui guidera les efforts futurs.

À la fin de l'année, ce cadre sera confié à un comité consultatif de l'alphabétisation pour mise en oeuvre. Ce comité se composera principalement de non-fonctionnaires, c'est-à-dire de personnes représentant l'industrie, les associations d'employés, le secteur de l'enseignement et les organismes bénévoles, bref de tous nos partenaires éventuels en alphabétisation. Le comité exercera une fonction consultative auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation.

LA SITUATION ACTUELLE DE L'ALPHABÉTISATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK: POURQUOI S'EN PRÉOCCUPER?

Le monde d'aujourd'hui évolue très rapidement. En un siècle, le Canada est passé d'une base agricole à une base industrielle et maintenant il se prépare pour la base informatique et technologique de l'avenir.

La vie quotidienne a elle aussi évolué. Il y a une génération, on pouvait trouver de l'emploi et mener une vie remplie, en sachant à peine lire et écrire. De nos jours, cela est extrêmement difficile. Et cela est inconcevable pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail. Nous avons soudainement compris que, pour survivre dans la société actuelle, il est essentiel de savoir lire et écrire.

Il importe de relever le niveau d'instruction des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises, pour deux raisons. La première est économique. La technologie d'aujourd'hui nous montre que les travailleurs et travailleuses doivent avoir de bonnes habiletés en lecture et écriture. La technologie de demain sera encore plus exigeante. D'ici la fin de la décennie, le monde sera encore plus complexe et les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises auront encore plus besoin de savoir lire et écrire pour soutenir la concurrence dans une économie de plus en plus mondiale.

La deuxième raison est de nature sociale. Partout, il y a de l'information écrite: au travail, à la maison, au supermarché, dans la rue, sur les autoroutes. Une bonne partie de cette information porte sur les règles et les conditions à observer pour vivre dans la société. Quiconque ne peut décoder cette information est clairement défavorisé.

L'acquisition d'aptitudes à la lecture et à l'écriture peut également permettre le développement d'autres aptitudes à la vie quotidienne dont l'aptitude à voter, à passer une entrevue pour un emploi et à mener d'autres affaires. Il est essentiel qu'une personne développe ces aptitudes afin d'assurer sa participation sociale. L'acquisition de ces aptitudes lui permettra ainsi d'avoir une qualité de vie respectable.

Dans un tel contexte, l'alphabétisation devient une question qui intéresse la collectivité dans son ensemble, le milieu de travail et l'individu. En fait, c'est une question qui intéresse tout le monde. La collectivité, le gouvernement, l'industrie, les associations d'employés et l'individu doivent travailler ensemble pour trouver et appliquer des solutions.

Qu'est-ce que l'alphabétisation?

En termes courants, une "personne analphabète" est quelqu'un qui ne sait ni lire ni écrire. Selon les normes internationales, cela signifie une personne qui compte moins de cinq ans de scolarisation.

Il y a un deuxième concept, celui de "l'alphabétisation fonctionnelle". Une personne dite fonctionnellement analphabète est quelqu'un qui ne sait pas lire, écrire ou calculer assez bien pour pouvoir fonctionner dans la vie de tous les jours. Encore une fois, à titre de comparaison internationale, neuf années de scolarité sont jugées nécessaires au Canada pour atteindre le niveau d'alphabétisation fonctionnelle. En l'an 2000, on s'attend qu'il faudra le diplôme d'études secondaires.

Bien que les notions d'alphabétisation fonctionnelle et d'alphabétisation de base soient utiles, les définitions des niveaux de scolarité ne doivent être prises que comme des indices très généraux. Elles sous-entendent, en effet, que l'alphabétisation est acquise automatiquement après un certain nombre d'années de scolarisation. Elles sous-entendent peut-être aussi que l'alphabétisation est quelque chose qu'on a ou qu'on n'a pas.

En fait, les habiletés en lecture et en écriture peuvent être tracées le long d'un continuum. Au début du continuum sont les personnes qui ne savent pas lire, écrire ou calculer. Et, un peu plus loin, se situe le point d'alphabétisation fonctionnelle. Puis, au fur et à mesure que la société devient plus complexe, le point d'alphabétisation fonctionnelle avance. Il n'y a donc pas de "point final" sur ce continuum, parce que les défis de la vie offrent toujours des possibilités d'améliorer les habiletés en lecture et en écriture qu'on possède.

De plus, chacun ne vise pas le même objectif d'alphabétisation sur ce continuum. Certaines personnes peuvent vouloir améliorer leurs habiletés afin d'accéder à un emploi ou de parfaire leur instruction ou formation, alors que d'autres peuvent avoir des objectifs plus sociaux ou personnels. En matière d'alphabétisation, le point de sortie n'est pas le même pour tout le monde. La figure 1 illustre un continuum d'alphabétisation:

Figure 1

Continuum des habilités en lecture et écriture

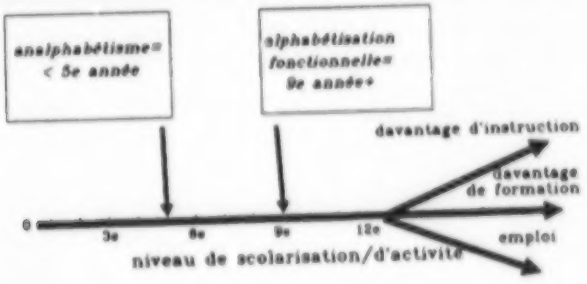

Quelques statistiques

Lorsqu'il est question des niveaux d'alphabétisation fonctionnelle de la population, on utilise actuellement la définition des neuf années de scolarisation. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, le nombre de personnes qui se situent au-dessus et au-dessous de ce point peut facilement être trouvé dans les données de recensement recueillies tous les cinq ans et comparé d'une région de la province ou du pays à une autre. Deuxièmement, il n'existe pas d'autre indice universellement reconnu pour mesurer l'alphabétisation fonctionnelle.

Donc, selon le recensement de 1986, le Nouveau-Brunswick comptait 128 000 "analphabètes fonctionnels", c'est-à-dire des personnes de plus de 15 ans ayant moins de neuf années de scolarisation formelle. Comme il y avait 544 000 Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de plus de 15 ans en 1986, on arrive à un taux d'analphabétisme fonctionnel de 23,5% pour le Nouveau-Brunswick.

Cette année, le Nouveau-Brunswick s'est engagé officiellement à réduire son taux d'analphabétisme fonctionnel d'un point de pourcentage (1%) par année pendant les quatre prochaines années. Donc, si l'on applique la définition des neuf années de scolarisation formelle, la province cherche à réduire son taux actuel d'analphabétisme fonctionnel de 23,5% à 19,5%.

Bien que ce ne soit pas là le but premier, cet objectif permettra de mesurer de façon plus ou moins juste les progrès réalisés. Le but est d'encourager les gens à améliorer leur niveau d'alphabétisation autant que possible, afin qu'ils puissent mener une vie plus enrichissante, tant sur le plan personnel qu'économique. Y a-t-il d'autres façons de mesurer les progrès réalisés en matière d'alphabétisation?

On a récemment essayé de mesurer l'alphabétisation fonctionnelle en des termes plus significatifs, le long d'un continuum des habiletés en lecture et écriture. Par exemple, en prévision de l'Année internationale de l'alphabétisation, Statistique Canada a mené une enquête, en 1989, sur l'alphabétisation fonctionnelle des Canadiens et Canadiennes. Dans cette enquête, intitulée Enquête sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées quotidiennement on a divisé l'alphabétisation en trois groupes d'habiletés: lecture, écriture et calcul.

Dans l'épreuve de lecture, l'alphabétisation était définie comme les habiletés de traitement de l'information nécessaires pour pouvoir utiliser le matériel imprimé que l'on retrouve couramment au travail, à la maison et dans la collectivité. Quatre niveaux de fonctionnement ont été établis. Dans le premier, on retrouvait les personnes qui sont

clairement analphabètes, c'est-à-dire incapables de lire; dans le deuxième, les personnes qui ont des capacités limitées, mais qui sont peut-être capables de repérer des mots familiers; dans le troisième, les personnes qui peuvent fonctionner dans diverses situations, mais seulement si le texte est clair et simple; dans le quatrième, les personnes qui sont capables de satisfaire à la plupart des exigences quotidiennes de lecture.

L'enquête a révélé que chez 18% des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises de 18 à 69 ans, les capacités de lecture ne se situaient qu'aux niveaux 1 et 2, alors que 26% atteignaient le niveau 3. Seulement 56% des adultes néo-brunswickois ont démontré des habiletés en lecture suffisantes pour répondre aux exigences quotidiennes de lecture. (Pour l'ensemble du Canada, 16% des Canadiens et Canadiennes se situent aux niveaux 1 et 2 et 62% au niveau 4). On a également constaté que, pour l'ensemble du Canada, les niveaux d'alphabétisation ont généralement tendance à augmenter avec le nombre d'années de scolarisation et à baisser avec l'âge. Par exemple, alors qu'on retrouve plus d'un sur trois (36%) des 55 à 69 ans aux niveaux 1 et 2, on ne compte que 6% des 16 à 34 ans à ces niveaux. Cela signifie donc que les groupes plus jeunes ont principalement besoin d'améliorer leurs capacités afin de passer du niveau 3 au niveau 4.

Si l'on traduit les 18% aux niveaux 1 et 2 en chiffres réels pour le Nouveau-Brunswick, on obtient 85 000 analphabètes fonctionnels de 18 à 69 ans dans la province. Par ailleurs, le fait qu'un adulte sur quatre se situe au niveau 3 dans la province montre la nécessité d'une alphabétisation "intermédiaire". Les données ont clairement fait ressortir ce besoin particulier chez les jeunes adultes. Une fois qu'une analyse plus approfondie aura été faite des données ayant trait au Nouveau-Brunswick (notamment en ce qui concerne le niveau d'alphabétisation selon l'âge, le niveau d'instruction, etc.), on pourra mieux comprendre ce que signifie ces chiffres.

Pour l'instant, le Nouveau-Brunswick est à mettre au point un mécanisme qui lui permettra de mesurer l'alphabétisation fonctionnelle de façon plus significative et, en particulier, de mesurer les progrès généraux réalisés en matière d'alphabétisation.

Un défi à degrés multiples

Cette enquête de Statistique Canada a montré que le défi de l'alphabétisation en est un de degrés. L'alphabétisation ne débutera pas au même niveau pour tout le monde. Les besoins varieront également. Certaines personnes voudront s'alphabétiser pour des raisons économiques et d'autres pour des raisons sociales. Par exemple, certains voudront peut-être améliorer leurs habiletés de base afin de pouvoir entrer au collège communautaire ou à l'université ou trouver un travail. D'autres encore voudront tout simplement être en mesure de lire et d'écrire pour correspondre avec leur famille ou pour mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent.

Donc, le relèvement des niveaux d'instruction de base au Nouveau-Brunswick nécessitera l'engagement de tous les partenaires de l'alphabétisation. Et ces derniers varieront selon le niveau d'alphabétisation requis, la clientèle à alphabétiser et les raisons pour lesquelles l'alphabétisation est désirée.

Le défi de l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick ne consiste donc plus à vouloir rejoindre les 128 000 analphabètes fonctionnels de la province. Bien des personnes (peut-être celles-là même qui ne font pas partie de la population active) peuvent être satisfaites de leur niveau actuel d'alphabétisation. Les gens n'ont pas tous les mêmes niveaux d'alphabétisation. Il va de soi que chaque situation nécessitera une solution différente et que certaines priorités devront être établies.

La figure 2 présente un modèle général des différentes approches qui pourraient être utilisées au Nouveau-Brunswick. D'une part, l'individu peut avoir besoin de cours d'alphabétisation allant d'un niveau inférieur (0 à 6) à un niveau supérieur (7 à 12). D'autre part, l'individu peut désirer s'alphabétiser pour des raisons personnelles, pour pouvoir fonctionner dans la société ou pour se préparer à une formation avancée ou à un emploi. Selon l'interaction entre ces deux facteurs (tels que représentés par les carrés vides du modèle), on fera appel à des intervenants différents.

Figure 2

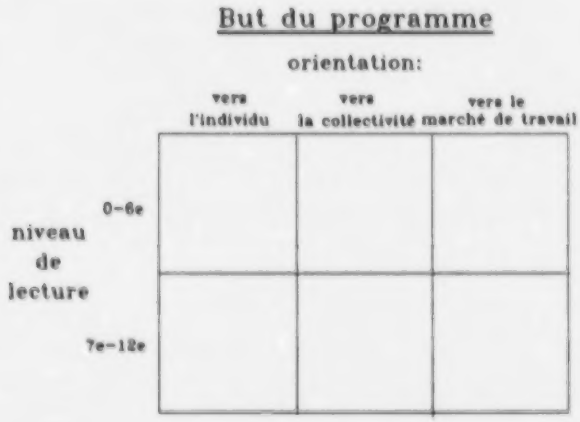

ACTIVITÉS ACTUELLES

Des programmes destinés à répondre aux besoins d'alphabétisation des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises existent depuis longtemps. C'est, en effet, bien avant l'Année internationale de l'alphabétisation, soit depuis le début des années 70, qu'il en existe dans la province. Il y a même plus de dix ans que des projets d'alphabétisation ont été entrepris conjointement entre le secteur bénévole et le gouvernement.

Ces dernières années, toutefois, les possibilités d'éducation des adultes se sont grandement accrues grâce à la plus grande sensibilisation à l'égard de l'alphabétisation. Cette prise de conscience s'est intensifiée à tous les niveaux de la société. Et il en est résulté de nouvelles initiatives dans divers secteurs.

Activités gouvernementales

Les initiatives du gouvernement en matière d'alphabétisation ont été principalement menées et coordonnées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation (MESF). Plus il y a eu de fonds affectés à l'alphabétisation et plus il y a eu d'adultes qui ont accédé aux programmes d'alphabétisation en place. Par conséquent, des milliers de Néo-Brunswickois et de Néo-Brunswickoises ont bénéficié chaque année des programmes de récupération scolaire offerts par l'intermédiaire du MESF et du secteur bénévole.

Selon le niveau de formation recherché, on peut choisir parmi divers programmes couvrant tout le continuum des habiletés en lecture et écriture. La figure 3 illustre les niveaux d'habileté auxquels correspondent les programmes du MESF, ainsi que ceux du secteur bénévole.

Figure 3

Continuum des habilités en lecture et écriture

Activités actuelles d'alphabétisation par niveau

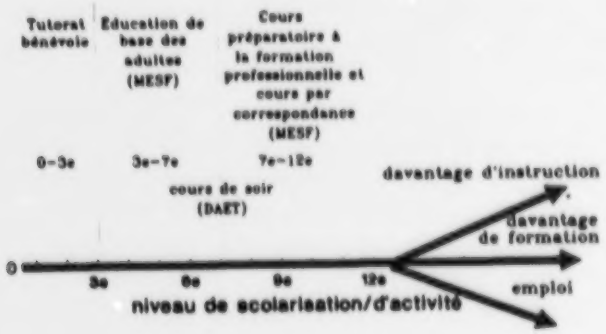

Comme le montre cette figure, les programmes de formation du MESF varient selon le niveau de compétence que l'individu désire atteindre.

En outre, la figure 4 illustre le nombre de personnes qui ont suivi les divers programmes offerts l'année dernière. L'illustration révèle qu'il y avait moins de personnes dans les niveaux scolaires inférieurs alors qu'il y en avait davantage dans les programmes destinés à rehausser les habiletés de base au-delà de la 7e année.

Figure 4

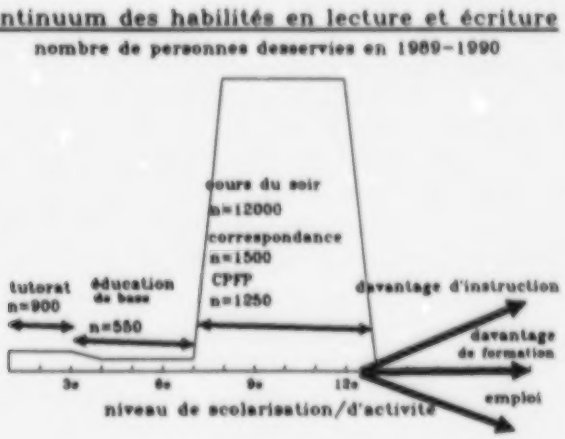

Cependant, ce ne sont pas là les seules activités d'alphabétisation à avoir cours dans la province. Ayant reconnu la nécessité de rejoindre les jeunes défavorisés en dehors du milieu institutionnel, le Nouveau-Brunswick a créé, en 1989, un certain nombre de centres d'apprentissage grâce au programme Stratégie Jeunesse. Ces centres ont pour groupe cible les jeunes de 15 à 24 ans qui ont eu de la difficulté à faire la transition entre l'école et le monde du travail.

Ces centres d'apprentissage se trouvent à Chatham, Moncton, Rexton, Saint-Jean, St. Stephen, Sussex et Fredericton. Situés en plein centre-ville afin d'en faciliter l'accès, ils sont ouverts cinq jours par semaine, douze mois par année et on y dispense en permanence une formation initiale et préparatoire à l'emploi.

L'année dernière, trois centres d'éducation de base des adultes ont ouvert dans la Péninsule acadienne et, plus précisément, à Caraquet, Tracadie et Lamèque. On y offre un éventail de programmes axés sur l'alphabétisation de base, la récupération scolaire, la dynamique de la vie et l'initiation à l'informatique. De tels centres d'apprentissage et d'éducation de base pour adultes ont clairement répondu à un besoin, car ils fonctionnent à pleine capacité.

Ces centres d'éducation ne sont que le début. Il suffit de voir à quel point la population a réagi sans tarder aux services qui y sont offerts pour en déduire qu'ils répondent à un besoin. De plus, des centres du genre dans d'autres localités du Nouveau-Brunswick

réussiront sans aucun doute à attirer autant de participants dont le nombre a dépassé toutes les attentes des responsables. Il serait également utile de demander aux participants le genre de services que, selon eux, devraient offrir ces centres.

Bien que le MESF soit le principal ministère responsable des initiatives d'alphabétisation du gouvernement provincial, d'autres ministères et organismes ont également fait leur part. Entre autres, le ministère de l'Aide au revenu a entrepris d'offrir des programmes de récupération scolaire à ses clients dans le cadre du programme CIBLE. La formation est dispensée sous contrat, avec le MESF.

Parmi les autres ministères qui se sont intéressés à la question, mentionnons ceux du Solliciteur général, de la Santé et Services communautaires, du Travail et de l'Éducation. La province a aussi collaboré avec le Service des bibliothèques du Nouveau-Brunswick et le Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick à l'organisation de nombreuses activités au cours de l'Année internationale de l'alphabétisation afin de sensibiliser la population au défi de l'alphabétisation et à la nécessité de trouver des solutions.

A l'échelon fédéral, le secrétariat de l'alphabétisation du Secrétariat d'État a appuyé les activités d'alphabétisation des secteurs public et privé dans la province. Bien que les fonds versés ne soient pas destinés à la prestation directe des programmes d'alphabétisation en soi, ils ont favorisé la recherche, le développement et l'acquisition de matériel et l'innovation dans le domaine de l'alphabétisation. Le Secrétariat d'État a démontré sa valeur en tant que partenaire de l'alphabétisation.

Le secteur bénévole

Au Nouveau-Brunswick, les cours d'alphabétisation destinés à la clientèle adulte sont dispensés principalement par des tuteurs bénévoles, avec le concours des conseils locaux d'alphabétisation. Ces cours peuvent permettre aux adultes d'atteindre le niveau de la 3e année. Le bénévole et l'apprenant se rencontrent environ une fois par semaine, dans des lieux qui favorisent le caractère intime de cette relation du tutorat.

Cette approche peut être fort profitable pour l'apprenant et elle s'est avérée un moyen rentable de rejoindre les adultes à tous les niveaux. Toutefois, les bénévoles ont besoin, malgré leur engagement, d'être appuyés et encouragés. Pour cela, des coordonnateurs de l'alphabétisation travaillent à plein temps dans chacun des neufs collèges communautaires de la province. Leur tâche consiste à aider les conseils d'alphabétisation à recruter et à former des tuteurs, à créer de nouveaux conseils d'alphabétisation et à attirer les étudiants ayant besoin d'une aide individuelle.

Pendant ce temps, les organismes bénévoles pourraient songer à étendre le mandat, restreint, qu'ils se sont donné. De plus, on pourrait examiner le rôle éventuel que des organismes tels que la Fédération des citoyens aînés du Nouveau-Brunswick ou l'Association des enseignants à la retraite pourraient jouer dans la prestation des cours d'alphabétisation.

Les conseils d'alphabétisation de langue anglaise sont associés à la Laubach Literacy New Brunswick (de même qu'à l'organisation Laubach nationale et internationale), qui insiste beaucoup sur le tutorat ou l'enseignement personnalisé.

Pour leur part, les conseils d'alphabétisation de langue française sont associés à la nouvelle Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick, dont le rôle est de sensibiliser le public à l'alphabétisation et d'amener les apprenants à s'inscrire aux cours d'alphabétisation offerts dans les collèges communautaires.

Selon les meilleurs estimations faites, environ 700 tuteurs ont consacré plus de 70 000 heures d'enseignement individuel et 35 000 heures de préparation de cours à 800 apprenants adultes au cours de chacune des trois dernières années. Environ 300 autres tuteurs qualifiés étaient aussi disponibles. De plus, entre 300 et 400 nouveaux bénévoles qualifiés sortent chaque année des quelque 30 ateliers de formation offerts au Nouveau-Brunswick.

Le financement des activités bénévoles est assuré à l'échelon local par les conseils d'alphabétisation, par le biais du gouvernement provincial (MESF) ou le gouvernement fédéral (Secrétariat d'État).

L'alphabétisation au travail

En milieu de travail, l'alphabétisation est en train de devenir une question importante. Dans une récente enquête réalisée auprès des entreprises du Nouveau-Brunswick (1989), le Conference Board du Canada a signalé qu'un nombre croissant d'entreprises néo-brunswickoises voient l'analphabétisme fonctionnel comme un problème qui nuit grandement à leur compétitivité. De nombreux répondants se sont également dits d'avis que les changements qui se produiront sur le marché du travail au cours des années 90 vont rendre l'alphabétisation encore plus importante car, pour survivre, les entreprises devront veiller à ce que leurs employés aient une formation de plus en plus poussée.

Le problème est particulièrement aigu dans les petites entreprises.

L'industrie et les associations d'employés ont resserré leur engagement au cours de l'année écoulée en participant activement aux délibérations du Conseil consultatif du premier ministre sur l'alphabétisation et en se montrant disposées à collaborer à toute initiative provinciale. Elles ont, de plus, pris des mesures concrètes, telles que la signature du contrat d'alphabétisation au travail entre la Fraser de Kedgwick et le MESF. Ces deux groupes font preuve de beaucoup de bonne volonté. Ils sont prêts à participer à n'importe quelle initiative multipartite en matière d'alphabétisation.

La collectivité

Les programmes qui s'implantent dans la collectivité font également leur apparition à l'échelle provinciale. C'est le cas, notamment, du programme d'échanges à des fins d'apprentissage de Saint-Jean (Saint John Learning Exchange), qui a été lancé par un organisme privé sans but lucratif afin de combattre l'analphabétisme et de trouver des solutions mieux adaptées aux citoyens ayant des besoins professionnels ou sociaux.

Toutes ces activités formeront la base sur laquelle viendront se greffer des services plus nombreux et de meilleure qualité, destinés aux Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises qui ont des besoins particuliers en matière d'alphabétisation. Il faudra toujours essayer de nouvelles approches, mais il sera possible d'accroître les possibilités en renforçant les liens qui existent entre les partenaires et en mettant à profit la base actuelle.

MISE À PROFIT DE LA BASE ACTUELLE

Le Conseil consultatif du premier ministre a permis, cette année, d'amorcer le débat sur l'alphabétisation au Nouveau-Brunswick. Tous les partenaires de l'alphabétisation sont aujourd'hui mieux renseignés sur la question, tout comme les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises en général. Par conséquent, on assiste actuellement à la formation de nouvelles alliances dans la province et à l'adoption d'approches novatrices en matière d'alphabétisation.

À titre d'exemple, certaines collectivités offriront sous peu de nouveaux cours d'alphabétisation dans le cadre d'ententes tripartites selon lesquelles la participation et les coûts seront partagés par la collectivité, les employeurs locaux et la province. Bien qu'il reste à en fixer les modalités précises, cette initiative semble très prometteuse. De tels projets pilotes pourraient servir de base à des initiatives semblables dans toute la province. Il existe, toutefois, une diversité de solutions possibles qui peuvent être mises en oeuvre, en fonction des circonstances, c'est-à-dire si la localité est urbaine ou rurale, si elle est francophone ou anglophone et selon les partenaires qui y sont présents.

L'Année internationale de l'alphabétisation a eu des retombées intéressantes dans divers autres domaines. Par exemple, le Comité d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick a organisé des tables rondes sur l'alphabétisation dans sept collectivités. Celles-ci ont permis de déterminer non seulement ce que les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises pensent de l'alphabétisation mais aussi à quel point ils sont prêts à aider.

Les personnes qui ont participé à ces tables rondes ont fait remarquer que l'analphabétisme est un cycle qu'il faut briser, tout comme le cycle de la pauvreté. Dans leurs rapports, elles ont recommandé des mesures préventives, comme la création d'un réseau de garderies provincial, ainsi que la détection précoce des difficultés d'apprentissage. Elles ont également indiqué que les alliances entre le gouvernement, le secteur privé et les collectivités elles-mêmes peuvent aider à combattre l'analphabétisme dans la province.

La Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick a également entrepris plusieurs consultations utiles, notamment par le biais de lignes ouvertes. Dans son document de travail (Vautour, 1990), elle a proposé, elle aussi, que le gouvernement et les collectivités unissent leurs efforts en matière d'alphabétisation.

De nombreuses recherches ont également été menées sur l'alphabétisation cette année. On a ainsi pu tracer de façon plus précise le profil de la population adulte qui a besoin de cours d'alphabétisation. On a également pu montrer au Conseil que les problèmes d'alphabétisation sont nombreux, mais non insurmontables, pourvu que les objectifs précis soient fixés. C'est grâce à ces renseignements que le Conseil en est venu à préférer le concept du continuum des habiletés en lecture et écriture.

Le Conseil a su démontrer que les intervenants clés dans le domaine de l'alphabétisation peuvent travailler ensemble, et c'est là peut-être qu'il a eu le plus d'impact sur la question de l'alphabétisation. Il a en effet démontré qu'il est possible d'arriver à un consensus lorsqu'on veut vraiment aller de l'avant. Mais il faut aussi que de nombreux autres intervenants s'intéressent à la question si l'on veut que les efforts de cette année se poursuivent jusqu'au siècle prochain. Une base solide a maintenant été établie pour l'avenir.

UN CADRE D'ACTION

Les initiatives qui ont vu le jour depuis la création du Conseil serviront de catalyseur pour la prise de d'autres mesures concrètes une fois qu'aura pris fin l'Année internationale de l'alphabétisation. Le Conseil est conscient des nombreux défis qu'auront à relever les intervenants qui se chargeront de terminer le travail entrepris. En fait, le Conseil a cerné au moins onze défis qui devraient servir de fondement à l'élaboration du plan d'action futur:

1. Établir des liens appropriés.
2. Cerner de combler les lacunes.
3. Assurer le maintien des fonctions et responsabilités de chaque organisme gouvernemental et non gouvernemental.
4. Assurer la mise en oeuvre des programmes de prévention.
5. Établir les modalités de financement des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.
6. Établir des mécanismes de partage de l'information.
7. Établir les priorités entre la clientèle.
8. Assurer l'homologation et la reconnaissance des compétences et des connaissances acquises.
9. Établir un mécanisme de contrôle du niveau d'alphabétisation.
10. Établir des bases de données et des systèmes d'information.
11. Examiner le concept d'alphabétisation complète.

En outre, les débats amorcés par le Conseil cette année ont conduit à un consensus sur un certain nombre de principes fondamentaux. Le Conseil espère que ces principes aideront à orienter les efforts des différents intervenants au cours de la deuxième phase, celle de la mise en oeuvre. Ces principes sont les suivants:

1. La définition de l'alphabétisation ne cesse d'évoluer. On semble avoir tendance à se rapprocher de l'alphabétisation en terme de la fonctionalité et à s'éloigner des équivalences scolaires traditionnelles. Le Conseil s'attend qu'on retienne la définition adoptée par Statistique Canada dans son enquête de 1989.

   Quelle que soit la définition adoptée pour désigner l'alphabétisation fonctionnelle, on a besoin d'un mécanisme quelconque pour établir des repères et mesurer les progrès. Au départ, la norme de l'école publique peut constituer la mesure la plus utile.

2. Des comités d'alphabétisation locaux seront nécessaires pour coordonner la prestation des programmes d'alphabétisation à l'échelon local. La prestation des programmes peut se faire selon les lignes directrices générales qui émaneront des projets-pilotes entrepris dans certaines collectivités par le Conseil cette année.

3. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation jouera un rôle de promotion et de coordination dans la création des comités d'alphabétisation locaux.

4. Quelle que soit leur forme, les modes de prestation choisis auront peut-être trois éléments en commun. Premièrement, le financement sera une responsabilité partagée entre les divers organismes participants; deuxièmement, les formateurs ne seront pas nécessairement tenus d'avoir un diplôme universitaire; troisièmement, la formation sera dispensée selon les principes d'apprentissage des adultes.

5. Les caractéristiques propres à chaque collectivité influeront sur le mode de prestation des programmes d'alphabétisation. En particulier, les facteurs suivants devront être pris en considération:

   a) les caractéristiques de l'économie locale. Par exemple, dans certaines régions de la province, l'économie est de nature saisonnière alors que, dans d'autres, elle est axée sur les services. D'autres encore peuvent avoir des industries qui sont une source importante de travail.

b) la composition linguistique de la province. Comme le dernier recensement a révélé que la population francophone semble avoir un niveau d'alphabétisation plus bas que la population anglophone, il faudrait que les régions majoritairement francophones bénéficient d'initiatives spéciales afin de réduire l'écart entre les deux groupes linguistiques.

c) les besoins de groupes particuliers. Par exemple, il faudra que les collectivités prennent des mesures spéciales afin de répondre aux besoins des femmes, des jeunes, des adultes travailleurs, des autochtones, des personnes âgées, etc.

d) la disparité entre les niveaux de soutien rural et urbain. Comme il est généralement reconnu que les collectivités rurales ne jouissent pas du même niveau de soutien que les zones urbaines, la différence des mécanismes de soutien est un facteur important à considérer dans l'approche à adopter pour chaque collectivité.

6. Le Conseil reconnaît que la mise en oeuvre des programmes d'alphabétisation permettra de dégager d'autres facteurs qui nuisent à la pleine participation sociale des individus. Des mesures devront alors être prises pour assurer l'acquisition d'habiletés sociales plus larges, notamment en ce qui concerne l'établissement du budget personnel, les techniques d'entrevue, les devoirs civiques fondamentaux, etc.

Tels sont les éléments de base qui, selon le Conseil, devraient entrer dans l'élaboration du plan d'action qui aidera la province à atteindre ses objectifs en matière d'alphabétisation. Les caractéristiques du modèle de prestation, ainsi que des mécanismes de soutien, sont décrites dans les pages qui suivent. L'annexe I est un résumé graphique des liens entre les divers éléments.

Le conseil recommande que la phase de mise en oeuvre débute sans délai afin de profiter au maximum du dynamisme créé au cours de l'Année internationale de l'alphabétisation.

INSTRUCTION COMMUNAUTAIRE

Les services d'alphabétisation seront dispensés au niveau communautaire. À cette fin, des commissions se composant des intervenants clés seront créées par les communautés et chargées de répondre aux besoins locaux en matière d'alphabétisation.

La province jouera un rôle actif, par l'intermédiaire des coordonnateurs de l'alphabétisation des collèges communautaires, en aidant à établir les services d'alphabétisation dans la communauté. Les services dispensés seront fonction des caractéristiques de chaque communauté.

Chaque commission élaborera des plans stratégiques en vue de rehausser le niveau d'alphabétisation dans sa communauté. La province aidera à évaluer les besoins locaux et les ressources nécessaires. La province siégera également à chaque commission à titre d'intervenant clé.

Dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs plans stratégiques, les commissions pourront opter pour la création de nouveaux services d'alphabétisation, l'extension des services actuels ou une combinaison des deux. Dans le premier cas, les services pourront compléter les activités en place de manière à combler les lacunes et renforcer les liens entre les programmes. Dans le second cas, de nouvelles activités pourront être lancées. Dans l'un et l'autre cas, de nouvelles alliances pourront être créées afin de mettre les plans à exécution.

Services d'alphabétisation

Une façon utile quoique générale de décrire l'éventail des possibilités d'alphabétisation consiste à examiner et le niveau et le genre de formation nécessaire. Ainsi, le niveau d'alphabétisation peut correspondre soit aux années primaires (0 à 6), soit aux années secondaires (7 à 12). Deuxièmement, la formation dispensée à l'un ou l'autre niveau peut viser des objectifs professionnels ou des objectifs plus personnels ou sociaux.

Même si elle peut paraître simpliste, cette façon de voir les choses aide à conceptualiser les diverses approches possibles pour relever le défi de l'alphabétisation. On peut regrouper en quatre niveaux les besoins en matière d'alphabétisation. Dans chaque cas, des organismes différents peuvent jouer le rôle principal et des alliances diverses peuvent être créées afin de répondre du mieux possible aux besoins. Voici comment les différentes situations devraient être traitées, selon le Conseil.

Niveau 0 à 6 - Besoins professionnels

Les apprenants qui visent ce niveau d'alphabétisation sont très motivés et ont comme principal objectif à long terme l'obtention des qualifications nécessaires pour décrocher un emploi intéressant. Compte tenu de cette motivation professionnelle, les organismes clés seraient le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation (MESF), ainsi que les associations d'employeurs et d'employés compétentes.

Les **alliances** qui se formeront en vue de l'organisation et du financement de ce niveau de formation feront également appel à la participation de tous les groupes intéressés. Ainsi, les associations d'employeurs et d'employés pourront conclure des ententes de collaboration au travail, tout en demandant au MESF, aux conseils d'alphabétisation et aux organismes communautaires de les aider à dispenser les programmes. Le MESF pourra prendre à sa charge les initiatives spéciales. Selon les besoins propres à chaque situation, on pourra s'adresser à d'autres ministères provinciaux (notamment ceux du Travail et de l'Aide au revenu).

Pour ce qui est du **financement**, les associations d'employeurs et d'employés pourront appuyer les activités d'alphabétisation au travail ou les initiatives connexes, tout en consultant au besoin le MESF ou les conseils d'alphabétisation. Le MESF pourra se charger du financement des initiatives spéciales et fournir une aide financière sous forme de subventions aux entreprises, aux associations d'employés et à certains organismes non gouvernementaux.

Niveau 0 à 6 - Besoins individuels

Bon nombre des personnes qui recherchent une forme quelconque d'alphabétisation le font à des fins personnelles, notamment pour pouvoir signer des chèques, faire la lecture à leurs enfants ou comprendre les étiquettes sur les produits. Ils ont besoin de lire pour mieux fonctionner dans la société. Le secteur bénévole a un rôle de premier plan à jouer à cet égard. Cela comprend les conseils d'alphabétisation, la Fédération des citoyens aînés, les organismes communautaires et clubs de services, ainsi que les associations d'employeurs et d'employés. Le MESF pourra également jouer un rôle de soutien.

Bien qu'il y ait déjà un grand nombre d'organismes bénévoles qui offrent des services de tutorat en alphabétisation, il y aurait lieu d'établir d'autres modes de prestation. Ainsi, des **alliances** pourront être formées entre les divers intervenants clés, dont les coordonnateurs de l'alphabétisation des collèges communautaires, les conseils d'alphabétisation et les organismes communautaires.

La province continuera à **assurer le financement de base** des conseils d'alphabétisation. Toutefois, des activités de financement indépendantes (telles le tournoi de golf Gzowski) pourront aussi être menées par les intervenants. La province pourra également songer à fournir des fonds supplémentaires.

Niveau 7 à 12 - Besoins professionnels

Selon l'enquête de Statistique Canada (1989), le Nouveau-Brunswick compte un grand nombre d'adultes se situant au niveau 3, soit juste au-dessous de l'alphabétisation fonctionnelle. Pour ces personnes, l'alphabétisation de base n'est pas un problème; c'est l'alphabétisation fonctionnelle qui est visée. Bon nombre de ces personnes aimeraient améliorer leurs habiletés afin de satisfaire aux exigences actuelles ou futures de leur travail. D'autres aimeraient accéder à une formation postsecondaire, afin de réaliser leurs objectifs de carrière.

Les organismes les plus à même de répondre à ces besoins sont encore une fois les associations d'employeurs et d'employés. La province aura également un rôle important à jouer en ce qui concerne des groupes cibles particuliers (par exemple, les jeunes par le biais du programme Stratégie Jeunesse et les adultes de la Péninsule acadienne par le biais des Centres d'apprentissage de la région).

Ces intervenants clés pourront former des **alliances** entre eux ou avec d'autres groupes communautaires afin de financer et de dispenser les programmes appropriés d'alphabétisation. Encore une fois, on pourra mettre sur pied de nouveaux programmes ou étendre les programmes actuels, principalement par l'intermédiaire des collèges communautaires. Le **financement** incombera en premier lieu aux associations d'employeurs et d'employés. La province pourra répondre aux besoins de groupes cibles particuliers et fournir une aide financière aux autres intervenants.

Niveau 7 à 12 - Besoins individuels

Un grand nombre de Néo-Brunswickois et de Néo-Brunswickoises désirent améliorer leur formation scolaire pour des raisons personnelles ou sociales. Par exemple, de nombreuses personnes suivent actuellement des cours du soir afin d'obtenir l'équivalent de la 12e année. Pour toutes les personnes qui désirent parfaire leur instruction de base pour des raisons personnelles, on doit veiller à ce que les services nécessaires leur soient accessibles.

Les intervenants clés seront le secteur bénévole, c'est-à-dire les organismes communautaires, les clubs de services et les associations d'employeurs et d'employés. Les commissions communautaires détermineront le nombre et le genre **d'alliances** requises pour que ces services soient disponibles dans leur communauté. Les modalités de **financement** seront établies par les intervenants en cause, et le gouvernement pourra offrir une aide financière dans les stages initiaux.

INFRASTRUCTURE

Le Conseil tient à profiter de ce que l'Année internationale de l'alphabétisation ait suscité chez les gens une grande volonté d'aider autrui. De plus, la province s'est engagée à rehausser le niveau d'alphabétisation fonctionnelle de 1% par année au cours de chacune des quatre prochaines années.

Par conséquent, les commissions d'alphabétisation communautaires seront, d'une part, motivées par le dynamisme créé au cours de l'année et, d'autre part, incitées à produire des résultats mesurables comme le veut l'engagement de la province. Leur tâche consistera à s'assurer que le niveau d'instruction de base des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises est amélioré le plus rapidement possible.

Même si les commissions communautaires seront au centre de l'action, leur travail sera grandement facilité par les additions ou améliorations apportées à l'infrastructure d'alphabétisation.

Bien entendu, le but à long terme est d'atténuer l'urgence de la situation. Cela peut être accompli de diverses façons, mais l'essentiel est de faire naître chez la population Néo-brunswickoise une éthique culturelle d'éducation permanente. Nous voulons amener les Néo-Brunswickois et les Néo-Brunswickoises à vouloir réaliser leurs plus hautes ambitions. Toutes les initiatives d'alphabétisation doivent tendre vers cet objectif.

Les principaux éléments de l'infrastructure sur laquelle sera fondée l'alphabétisation sont: l'uniformisation du programme d'études (1), l'homologation des compétences (2), la formation des alphabétiseurs (3), la prestation de services de soutien à la clientèle à alphabétiser (4), l'orientation (5), la promotion (6), la sensibilisation (7), l'encouragement de l'acquisition des habiletés de base (8) et le contrôle des progrès (9).

1. Uniformisation du programme d'études

La considération la plus importante est la coordination du programme d'études. Les apprenants doivent être capables d'avancer librement d'une situation de formation à une autre. Le MESF établira les normes à respecter et fournira la documentation de base qui aidera à atteindre les normes établies. Le MESF conseillera également tout intervenant qui a besoin d'aide technique pour l'élaboration de son programme. Le contenu du programme d'études sera arrêté par un certain nombre d'intervenants, de concert avec des apprenants. Le MESF s'occupera du financement et procédera à l'élaboration du programme (dans les deux langues officielles) selon les ressources disponibles.

2. Homologation des compétences

Une fois que le programme d'études aura été uniformisé, on préparera des épreuves pour chaque niveau d'alphabétisation qu'ils ont atteint, tant pour accéder aux programmes que pour faire reconnaître leurs réalisations. Le MESF s'efforcera d'obtenir les fonds nécessaires pour élaborer le processus d'homologation et les examens de compétence.

3. Formation des alphabétiseurs

Le MESF élaborera un programme de formation pour les alphabétiseurs et établira les qualifications requises. S'il y a lieu, le MESF se chargera également de la formation des alphabétiseurs. D'autres intervenants aideront à déterminer le contenu du programme de formation et pourront également participer à la formation des alphabétiseurs. Même si le MESF se chargera de financer l'élaboration du programme et de mettre celui-ci à la disposition des autres intervenants, ces derniers devront assumer les frais de formation des alphabétiseurs.

4. Services de soutien à la clientèle à alphabétiser

Le ministère de l'Aide au revenu offrira des services de soutien à ses clients (frais de garderie, de transport, etc.). Les autres apprenants pourront être admissibles à une aide financière en vertu d'autres programmes provinciaux et fédéraux. Divers autres intervenants pourront également être à même de fournir un certain appui aux apprenants.

5. Orientation

Tous les apprenants adultes ont besoin d'avoir accès à des services d'orientation. Les personnes désireuses de s'alphabétiser doivent souvent surmonter de nombreux obstacles afin de pouvoir atteindre les buts visés. Dans certains cas, elles pourront avoir besoin de services d'orientation soit en dynamique de la vie, soit en choix de carrière, ou les deux. Tous les intervenants devront être sensibles à ces besoins éventuels et savoir à qui adresser les requérants.

6. Promotion

Le MESF jouera le rôle de coordonnateur. Tous les intervenants collaboreront au niveau communautaire à la promotion des programmes d'alphabétisation, afin d'encourager les apprenants éventuels à profiter des occasions de formation offertes. Tous les intervenants participeront au financement des efforts de promotion.

7. Sensibilisation à l'éducation permanente

Tous les intervenants pourront promouvoir de diverses façons l'éthique de l'éducation permanente, afin que le concept entre dans les moeurs et soit valorisé. Dans bien des cas, cela pourra se faire gratuitement (mention dans les discours, les communiqués de presse, etc.); dans d'autres, on pourra y arriver de façon peu coûteuse, mais créative (concours d'affiches, prix, etc.). Les commissions communautaires devront s'employer à faire de la sensibilisation à l'éducation permanente une activité continue.

8. Encouragement de l'acquisition des habiletés de base

Le ministère de l'Éducation mettra sur pied un programme provincial de maternelle l'automne prochain. Il entreprendra également des activités d'intervention précoce non seulement pour déceler les difficultés d'apprentissage éventuelles au cours des premières années d'école, mais aussi pour attiser la soif d'apprendre chez les enfants. Des efforts spéciaux seront également déployés afin de réduire le nombre de décrocheurs. D'autres intervenants participeront à ces initiatives. Ils ont un rôle important à jouer dans le moulage des attitudes sociales vis-à-vis des études et dans l'encouragement de l'acquisition des habiletés de base au cours des premières années de scolarisation.

9. Contrôle des progrès

Le MESF établira un mécanisme de contrôle et recueillera de l'information auprès de tous les intervenants, afin de mesurer les progrès réalisés en matière d'alphabétisation. Tous les intervenants fourniront des renseignements sur leurs activités d'alphabétisation conformément au mécanisme adopté. Le financement du mécanisme sera assuré par la province.

CADRE D'ACTION

Guide de mise en oeuvre

ÉLÉMENT-CLÉS	ORGANISMES RESPONSABLES	EXIGENCES RELATIVES AUX PARTENAIRES	FINANCEMENT
0-6 Besoins de la personne	Groupes de bénévoles - Conseils d'alphabétisation - Fédération des citoyens aînés - Organismes communautaires - Clubs de service - Industrie - Associations d'employés MESF	Les arrangements avec les partenaires peuvent être conclus dans la collectivité entre les conseils d'alphabétisation, les divers groupes de service locaux, les organismes communautaires, les associations d'employés, en vue de répondre aux besoins. Les conseils d'alphabétisation pourraient jouer le rôle de catalyseurs. Les coordonnateurs de l'alphabétisation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation organiseraient les activités communautaires des conseils.	Le N.-B. continuera d'offrir une aide de base aux conseils d'alphabétisation. Les conseils et les autres groupes de bénévoles peuvent recueillir par leurs propres moyens, des fonds additionnels. Le Nouveau-Brunswick pourrait engager des fonds.
0-6 Milieu de travail	Projets spéciaux - ESF Situation en milieu de travail - employeurs et associations d'employés	L'industrie et les associations d'employés peuvent conclure des accords de participation en vue de régler les problèmes en milieu de travail, avec l'aide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, des conseils d'alphabétisation ou des organismes communautaires. ESF s'occuperait des projets spéciaux. D'autres ministères provinciaux seront appelés à y participer selon le besoin.	L'industrie et les associations d'employés financeront les activités reliées à l'alphabétisation en milieu de travail, en bénéficiant des conseils du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation ou des conseils d'alphabétisation, au besoin. ESF s'occuperait des projets spéciaux et pourrait offrir une aide financière (subventions) aux industries et aux associations d'employés.

7-12 Besoins de la personne	Organismes communautaires Clubs de service Industrie Associations d'employés	Les organismes communautaires, les clubs de service, l'industrie, les associations d'employés ainsi que les ministères et les organismes gouvernementaux pourraient mettre au point des accords entre plusieurs partenaires en vue de la prestation des services.	Des fonds seront engagés par les différents partenaires concernés. Le gouvernement pourrait engager des fonds dans les premières phases du projet.
7-12 Milieu de travail	Groupes cibles - N.-B. Milieu de travail - employeurs - association d'employés	Les employeurs et les associations d'employés pourraient conclure des accords de collaboration en vue d'obtenir l'aide du Nouveau-Brunswick relativement à la prestation et au soutien. Le N.-B. s'occuperait des besoins des groupes cibles.	Les employeurs et les associations d'employés devraient assumer le financement. Le gouvernement pourrait leur offrir une aide financière et répondre aux besoins des groupes cibles.
Cours de récupération en vue de répondre à une exigence professionnelle précise	ESF offrirait des cours qui tiennent compte des besoins de la personne.	Des arrangements entre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, l'employeur et les associations d'employés peuvent s'avérer nécessaires.	ESF serait chargé de prévoir le financement.
Consultation	ESF Ministère de l'Éducation Conseils d'alphabétisation Organismes communautaires Industrie Regroupement d'employés	Tous les partenaires dans le domaine des services d'alphabétisation offriront des services de consultation.	Le financement se fera par le biais des ressources existantes.
Programmes d'études uniformisés	MESF assurera une expertise dans l'élaboration des programmes. Il définira aussi les normes et fournira la documentation en vue d'aider les autres à réaliser ce degré d'uniformisation.	Des groupements d'affaires, des représentants syndicaux, d'autres groupes variés, de même que des apprenants collaboreront à l'établissement du contenu des programmes.	ESF verra au financement et procédera à l'élaboration du programme selon les ressources disponibles.

Accréditation et passage (ainsi que le concept d'éducation permanente)	ESF s'assurera que les programmes concordent avec l'ordre établi.	Les personnes demanderont d'être accréditées pour les cours terminés.	ESF cherchera à obtenir les fonds nécessaires et procédera à l'élaboration de la méthode d'accréditation en fonction du budget disponible.
Commercialisation	Tous les partenaires.	ESF et tous les partenaires assureraient la promotion des services offerts.	Chaque partenaire engagera les fonds nécessaires.
Sensibilisation à l'éducation permanente	Tous les partenaires assureront la promotion du concept.	Diverses ententes entre les partenaires viseraient à promouvoir cette forme d'éducation.	Chaque partenaires engagera les fonds nécessaires.
Surveillance des projets	ESF mettra sur pied un système de surveillance qui lui permettra de recueillir des informations provenant de tous les partenaires et d'évaluer adéquatement les progrès en matière d'alphabétisation.	Tous les partenaires offriraient de l'information sur les activités reliées à l'alphabétisation selon un système reconnu.	ESF serait chargé d'obtenir les fonds nécessaires à la mise en oeuvre du système.
Formation des instructeurs	ESF recommandera les qualifications que devront posséder les instructeurs, élaborera une trousse à leur intention et offrira la formation au besoin.	Les partenaires aideront à définir le contenu du programme.	ESF financera l'élaboration du programme et le distribuera au besoin. Chaque partenaire sera responsable des coûts reliés à la formation de ses instructeurs.
Services de soutien aux clients analphabètes	Ministère de l'Aide au revenu.	Le ministère de l'aide au revenu offrira un soutien à ses clients. Il est possible que les autres soient admissibles aux divers programmes provinciaux et fédéraux établis. Les groupes communautaires pourraient également offrir leur aide.	L'organisme gouvernemental concerné fournira les fonds requis. Les groupes communautaires compteront sur la participation communautaire.
Encourager l'acquisition de compétences de base	Ministère de l'Éducation	Les autres partenaires financeront les projets du ministère de l'Éducation qui visent surtout à sensibiliser la société à l'importance de rester à l'école et d'acquérir des compétences au cours des premières années.	Le ministère de l'Éducation sera responsable d'obtenir les fonds nécessaires à l'établissement de ses programmes.

ANNEXE II

LE CONSEIL CONSULTATIF DU PREMIER MINISTRE SUR L'ALPHABÉTISATION
LISTE DES MEMBRES

Ministres

Hon. Frank McKenna
Hon. Aldéa Landry
Hon. Russell King
Hon. Michael McKee
Hon. Shirley Dysart
Hon. Laureen Jarrett
Hon. Al Lacey

Fédération de l'Alphabétisation du Nouveau-Brunswick

Roger Doiron
Samia Awad
Judianne Godbout

New Brunswick Committee on Literacy

Cathy Wright
Rick LeBlanc
Tim McCarthy